



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) Communauté de communes Vallée de la Doller et du Soultzbach

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et ses opérateurs ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région :
 - 3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
 - et 3 sujets transversaux :
 - le déploiement des usages du **numérique**
 - les **synergies inter-territoires** et interrégionales
 - les **dynamiques transfrontalières**
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
 - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach au 07 septembre 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Ce périmètre regroupe 15 communes pour une population de 16 500 habitants.

La Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, la Communauté de Thann-Cernay et la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin forment le PETR Pays Thur Doller.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach est une vallée du sud du massif des Vosges, organisée en intercommunalité depuis 1974, du sommet du Ballon d'Alsace au piémont mulhousien.

Vallée de la Doller

Etude vallées vosgiennes - Haut-Rhin



Chiffres clés

Ville principale : Masevaux
Nombre de communes : 18
Superficie totale : 16 199 ha

Démographie

Population totale en 2007 : 15 004 hab.
Evolution de la population entre 1999 et 2007 : +5,1%
Solde migratoire entre 1999 et 2007 : +433 hab.

Logements

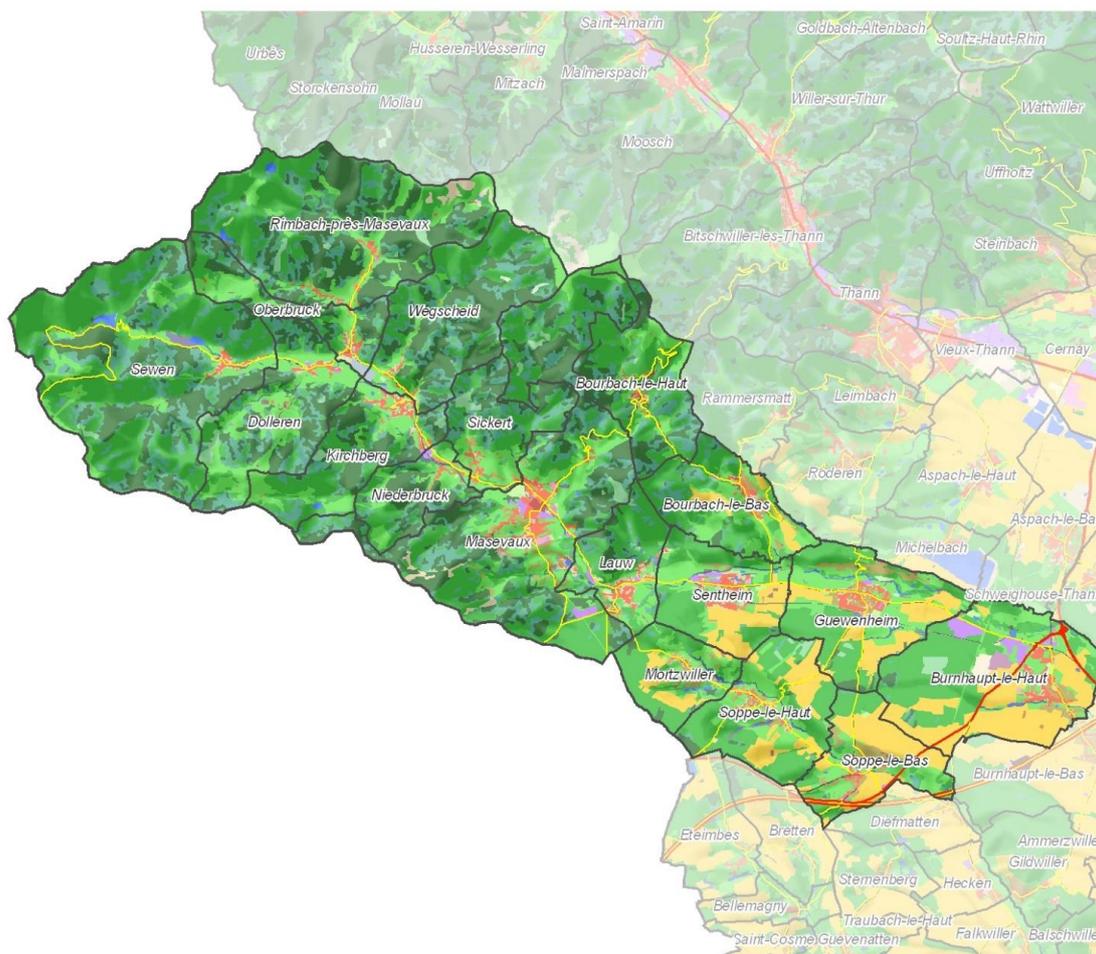
Nombre de logements en 2007 : 6 531
Logements commencés entre 1999 et 2008 : 925

Emploi

Population active totale en 2007 : 7 283
Nombre d'emplois en 2007 : 4 549
Part des actifs résidant et travaillant dans la vallée en 2007 : 43,4%

Fiscalité

Part des foyers non imposables en 2008 : 40,4%



Vallée de montagne, zone à handicap naturel, pour reprendre une terminologie européenne, la vallée de la Doller, 16 500 habitants pour 15 communes, est adossée en Haute-Vallée au Ballon d'Alsace et s'ouvre à son débouché sur la région de Mulhouse. Vallée étroite de 30 km de profondeur qui s'enfonce dans le massif vosgien, elle s'articule principalement autour d'entités géographiques déployées d'est en ouest.

- **L'avant-vallée :**

- 7 communes : Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut, Guewenheim, Lauw, Senthem, Soppe-le-Bas, Le Haut Soultzbach
- 9 343 habitants soit 138 habitants/km²
- Trois communes en zone Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- Augmentation de la population importante depuis 2000, c'est la partie du territoire qui reçoit la majeure partie des mouvements d'installation de population et d'activités.

- **La haute vallée :**

- 7 communes : Dolleren, Kirchberg, Oberbruck, Rimbach-près-Masevaux, Sewen, Sickert, Wegscheid
- 3 333 habitants soit 46 habitants/km²
- Totalité des communes en zone Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- Espace en situation de croissance démographique plus modérée du fait notamment de son éloignement des pôles d'emploi et de son isolement induit par l'accès routier
- Il s'impose néanmoins de plus en plus en secteur à vocation résidentielle avec un déséquilibre grandissant emplois/résidents.

- **Le bourg-centre : Masevaux-Niederbruck**

- 3 860 habitants soit 143 habitants/km²
- En zone Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- Evolution mesurée de la population sous les effets du phénomène de périurbanisation
- Rôle affirmé de bourg-centre, concentrant les services et la dynamique commerciale du territoire.

Depuis 1960, les vallées ont vécu des mutations profondes dues au déclin ou à la transformation des activités liées au textile, au bois ou à l'agriculture.

La situation de la vallée de la Doller et du Soultzbach se caractérise notamment par :

- Un basculement progressif de l'activité de l'industrie vers le tertiaire, essentiellement du fait de la décroissance du textile, alors que le secteur tertiaire a presque doublé sur la période 1976 à 1993, compensant même les pertes d'emplois industriels.
- Dans l'ensemble, la Vallée de la Doller semble avoir bien résisté aux mutations socio-économiques des trente dernières années : l'emploi reste encore essentiellement industriel et dominé par 2 branches principales que sont la mécanique et le bâtiment/travaux publics.
- Une concentration des emplois et activités en région mulhousienne, sur le territoire de Belfort et maintenant aussi dans l'Avant-Vallée, qui représente 1 977 emplois en 2020 (soit près de 50 % des emplois du territoire).
- Un effet « vallée de montagne » qui induit un déséquilibre territorial dans la répartition en quantité et qualité des populations, activités, services, emplois... et se traduit par :
 - Une concentration des activités et emplois en avant vallée ou hors territoire (région mulhousienne...);
 - D'importantes navettes domicile-travail qui diffusent sur toute la vallée en empruntant un axe routier unique (RD 466) ;
 - Une déprise agricole, avec en corollaire des paysages qui se ferment et une spécialisation résidentielle en haute vallée.

L'équilibre territorial dynamique est un impératif pour réussir le développement durable voulu. La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, héritière du SIVOM de la Doller, est créée le 1er janvier 2002 et reprend la totalité de ses compétences.

L'histoire de la vallée de Masevaux n'est pas singulière en soi, mais montre des éléments de cohésion forts, à savoir un patrimoine historico-culturel commun. C'est cette communauté ancienne qui confère à la vallée une identité particulière. Elle est caractérisée par une histoire industrielle ancienne dont les mutations ont entraîné un basculement vers une activité pendulaire marquée en direction de l'agglomération mulhousienne et au-delà.

Désormais territoire à dominante résidentielle, la stratégie repose sur des axes établis autour de la valorisation de la qualité de vie et le renforcement de l'activité locale.

- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

- **Contrats de référence intégré dans le PTRTE**

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
POCE Sud Alsace	Février 2019	EPCI Sud Alsace (sauf SLA)
Territoire d'Industrie Sud Alsace	Mars 2019	EPCI Sud Alsace
Contrat de ruralité	Janvier 2017	PETR Thur Doller
Contrat départemental	2018-2019	Territoire d'action / EPCI
Petites Villes de Demain	2021	Ville de Masevaux-Niederbruck

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

- **1. Stratégie inter-PTRTE**

- **Massif vosgien**

Le territoire fait partie du massif des Vosges au titre de la loi dite « montagne ». Un projet stratégique a été élaboré afin de répondre aux **grands enjeux du massif, à savoir** : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints.

L'ambition affichée, transition écologique, adaptation au changement climatique et résilience, est déclinée en cinq grandes priorités à l'échelle du massif :

- **Axe 1** : Connaître et faire connaître les **enjeux du changement climatique** et de la **fragilité de l'environnement** montagnard ;
- **Axe 2** : Préserver les **ressources naturelles** et préparer la **résilience des écosystèmes** de montagne aux défis environnementaux et climatiques : préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques ;

- **Axe 3** : Adapter l'**activité économique** aux transitions écologiques et soutenir de **nouveaux modèles économiques résilients** en montagne : soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local ;
- **Axe 4** : Adapter l'**organisation du territoire** et les **équipements publics** aux besoins des populations de montagne : préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes ;
- **Axe 5** : Une **gouvernance renouvelée** en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition : travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers).

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Situé dans le sud du Massif des Vosges, le Parc regroupe 198 communes et 22 intercommunalités sur les départements du Haut-Rhin, des Vosges, du Territoire de Belfort et de la Haute Saône. Les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, conscientes des forces et des fragilités de ce territoire, ont obtenu son classement « parc naturel régional » par l'Etat en 1989. Son objectif : mettre la préservation des richesses patrimoniales au service du développement local (charte 2012-2027).

L'action du Parc se construit autour de quatre objectifs :

- Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages ;
- Généraliser des démarches d'aménagement économes de l'espace et des ressources ;
- Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Le Parc accompagne les collectivités en apportant son appui pour :

- Préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers : animation de 22 sites Natura 2000, gestion de 4 réserves naturelles nationales, accompagnement des GERPLAN et plans de paysages ;
- Soutenir une économie locale, l'agriculture de montagne, développer les circuits-courts : appui à la mise en œuvre des mesures agri environnementales, soutien à la race bovine vosgienne, développement de nouvelles filières (myrtille, gibier), attribution de la marque « valeurs parc » (bois local, eaux de source, gîtes et accompagnateurs en montagne) ;
- Favoriser un urbanisme durable : accompagnement des documents d'urbanisme, de projets de valorisation des villes et villages par les espaces publics et de reconversion du bâti ancien ;
- Informer, sensibiliser les visiteurs et les habitants, renforcer le lien avec ces derniers : programmes pédagogiques à destination du jeune public, éditions d'outils d'information, prêts d'expositions itinérantes, carte éco touristique, guide de belles balades, actions culturelles et sur le lien social, favoriser les initiatives citoyennes.

PETR Pays Thur Doller

Le Pays Thur Doller est un territoire composé de deux vallées et d'un piémont. Il est maillé de 46 communes elles-mêmes regroupées en trois intercommunalités. En piémont, la communauté de communes de Thann-Cernay (CCTC) regroupe 38 000 habitants et bénéficie d'une forte ouverture sur la plaine et la proximité des axes majeurs de circulation du sud Alsace.

Dans la partie supérieure de la vallée de Thur, la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA) regroupe 13 000 habitants est plus enclavée. Territoire d'ancienne tradition industrielle, son paysage est marqué de nombreuses friches aujourd'hui en voie de réhabilitation.

La communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS), plus rurale, compte 17 000 habitants et s'étire tout au long de la vallée, passant d'un paysage de piémont tiré par la dynamique sud-alsacienne à des paysages ruraux et de montagne.



Le Pays Thur Doller est marqué par une histoire commune, notamment industrielle au 19^{ème} et 20^{ème} siècle autour du textile, de la mécanique et de la chimie. Histoire naturelle aussi, car les plus hauts sommets des Vosges y découpent un paysage de montagne fortement boisé mais également dessiné par une agriculture de montagne qui ouvre et entretient les chaumes et paysages. Cette agriculture de montagne est le berceau du développement de l'activité de nombreuses fermes auberges, typiques des Hautes Vosges.

Territoire d'Histoire, marqué par deux guerres mondiales, le Pays Thur Doller est également riche d'un passé qui a vu la construction de la collégiale Saint-Thiebaut de Thann, joyau du gothique rhénan du haut Moyen Age.

Les deux vallées de la Thur et de la Doller entretiennent des liens étroits avec Mulhouse. Lors de la révolution industrielle, la « Manchester alsacienne » a essaimé son industrie textile, mécanique et chimique vers les vallées vosgiennes de Thann, Saint-Amarin, Masevaux ou encore Guebwiller. La ligne de chemin de fer qui relie Thann à Mulhouse est emblématique de cette interdépendance. Créée au 19^e siècle et l'une des premières en France, elle accueille aujourd'hui le premier tram-train. Cette infrastructure marque l'appartenance de Thann-Cernay au chapelet urbain plus large, allant jusqu'à Saint-Louis et qui s'oppose aux espaces ruraux du Sundgau et de la plaine entre Mulhouse et Colmar.

Les dynamiques démographiques et de l'emploi sont fortement contrastées entre piémont et vallées. Le premier bénéficie de l'ouverture sur la plaine et la proximité de la métropole mulhousienne, les secondes pâtissent de l'enclavement facteur de désindustrialisation.

Héritées de l'Histoire, les composantes socio-économiques (le revenu médian, le niveau d'études et de qualification, l'état de santé de la population...) sont traditionnellement traduites en un indicateur composite et synthétique : l'Indice de Développement Humain (IDH), calculé pour chaque EPCI du Grand Est par l'ARS. L'IDH a pour but de mesurer le développement des pays à travers trois dimensions : la santé, l'éducation et le niveau de vie. Pour la Communauté de Communes de Thann-Cernay, il s'établit à 0,54 dans la moyenne du Grand Est. Pour la Vallée de la Doller et du Soultzbach, l'IDH s'établit à 0,66 et seulement 0,51 pour celle de la Vallée de Saint-Amarin. A l'échelle départementale, la situation de la CCTC et CCVSA apparaît moins favorisée que celle de la communauté de communes de la Vallée de Munster (0,65), de celle de Kaysersberg, de Ribeauvillé (0,67), de Rouffach, Vignobles et Châteaux (0,78), mais meilleure que celle du Val d'Argent (0,21). La situation du PETR est donc moyenne. Si l'ambition peut être de renforcer le niveau de vie global, l'enjeu serait déjà de le maintenir dans la moyenne régionale malgré les chocs économiques, sanitaires, climatiques que le territoire pourrait subir.

Un nouveau Projet de Territoire : des ambitions renouvelées et réaffirmées

Les axes de la charte de 2004 restent pertinents. Cependant, les orientations qui en découlent méritent d'être complétées et précisées pour intégrer l'évolution des conditions socio-économiques, l'urgence climatique ou encore la capacité du territoire à s'adapter aux chocs qu'ils soient sanitaires, économiques ou environnementaux.

De la sorte, la gouvernance installée en septembre 2020 décide de se saisir de nouveaux enjeux :

- **Elaborer un diagnostic et un Contrat Local de Santé**
=> Garantir aux 68 000 habitants du territoire l'accès à une offre de soins de qualité

L'accès aux services de santé et de soins pour tous les habitants du PETR est un enjeu majeur dans un contexte de démographie vieillissante des professionnels de santé, de réorganisation de l'hôpital de Thann et bien évidemment d'éloignement sinon d'enclavement géographique d'une partie des habitants. L'action mérite également d'être portée sur les politiques de prévention, notamment liées à certaines pathologies, dont les maladies pulmonaires en partie liées à la qualité de l'air.

Le vieillissement de la population pose de nouvelles problématiques en matière de santé et d'accompagnement.

Parallèlement, les composantes socio-économiques doivent être prises en compte. Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé. Ainsi par exemple les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés.

- **Favoriser l'usage de modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme**
=> Développer une ou plusieurs lignes de co-voiturage ainsi qu'une culture vélo

En Pays Thur Doller 40 % des émissions de GES sont dues aux véhicules automobiles. Les migrations domicile-travail quotidiennes vers les zones d'emploi périphériques expliquent l'importance de ce poste. En Thur Doller, la mobilité est indispensable pour accéder au revenu faute d'emplois suffisants sur le territoire.

Parallèlement, diverses études de l'AURM sur la précarité énergétique au transport mettent en évidence le coût financier important des migrations domicile-travail pour les ménages résidant dans les vallées comme dans la partie ouest et sud-ouest du Sundgau. Tester la création de lignes de co-voiturage peut ainsi apparaître comme une solution pertinente.

De manière complémentaire, il est nécessaire de promouvoir des modes de déplacement doux, alternatifs à la voiture, pour tous les trajets courts. Les communes et groupements de communes renforcent le maillage cyclable, le PETER se donne l'ambition de promouvoir une culture vélo afin d'agir sur les choix et comportements individuels. Ainsi, les acteurs locaux avancent de concert et en complémentarité.

○ **Construire un Projet Alimentaire Territorial**

La crise sanitaire que nous vivons a exacerbé la demande de produits locaux. Depuis deux décennies, le développement des AMAP comme la multiplication des marchés paysans et de producteurs montrent une tendance de fond, de reconquête d'une alimentation de qualité produite localement. Territoire de tradition industrielle, l'emploi agricole n'a pas représenté d'enjeux majeurs, sinon pour le soutien à une agriculture de montagne garante des paysages. La production agricole locale, sa transformation et sa commercialisation représentent un potentiel d'emplois à redécouvrir et développer, source de redynamisation des espaces ruraux.

○ **Faire du tourisme un secteur porteur d'emplois et d'activités**

Le Pays Thur Doller est un territoire d'Histoire industrielle, notamment textile. Celle-ci a donné naissance au parc de Wesserling qui réhabilite à la fois l'Histoire et le patrimoine bâti et connaît une réputation croissante. L'historial du Hartmannswillerkopf récemment créé intéresse le tourisme de mémoire, tout comme Thann, sa collégiale et ses ruines castrales offre d'autres points d'attraction.

Le patrimoine naturel entre lacs, hauts sommets vosgiens et collines sous-vosgiennes offre des atouts particuliers. Espaces de pratiques sportives hivernales comme estivales (ski, raquettes, randonnée, VTT, parapente, pêche en rivière...) le territoire est un espace de loisirs de proximité pour les métropoles régionales et notamment l'agglomération mulhousienne.

Faire du tourisme un vecteur d'activités et d'emplois nécessite l'élaboration d'une stratégie partagée et d'un plan d'actions à l'échelle des groupements de communes, du PETER comme des syndicats de massifs (Markstein, Ballons d'Alsace) ou encore le Massif des Vosges. Accroître l'offre de produits et services touristiques et l'offre d'hébergements, affirmer une communication ciblée et construire des synergies sont autant de pistes d'actions.

Un nouveau regard pour conforter la dynamique du territoire

Dans le cadre de cette dynamique, le PETER s'est donc proposé pour participer à la démarche pilote portée par la Région Grand Est, à savoir la démarche « Nouveau Regard ». Cette analyse macroéconomique décrit de manière synthétique la dynamique économique du territoire, ses forces, ses faiblesses, ses relations avec les territoires voisins et pointe ainsi plusieurs enjeux majeurs.

Le Pays Thur Doller fonctionne comme un territoire « pendulaire », dans lequel les migrations quotidiennes domicile-travail hors du territoire sont plus importantes qu'en moyenne. Ce modèle pendulaire est à la fois le fruit de la disparition d'emplois locaux (pendulaire contraint) comme de politiques d'urbanisation dans le piémont qui a profité du desserrement de Mulhouse et de sa couronne (pendulaire choisi) pour accueillir des populations urbaines. Qu'il soit choisi ou subi ce modèle est porteur de fragilités, ci-dessous décrites. L'enjeu serait alors de définir un modèle de développement porteur d'une dynamique plus autonome.

Les revenus publics sont plus faibles en Thur Doller qu'en moyenne tout comme les revenus générés par les industries dites « exportatrices », c'est-à-dire qui vendent leur production en dehors du territoire. Cependant, « l'économie résidentielle » reste dynamique même si elle est porteuse d'emplois moins qualifiés et moins bien rémunérateurs. Parallèlement, la population vieillit, tout comme la population active qui se contracte améliorant artificiellement le taux de chômage.

L'analyse fine par intercommunalités met en exergue ces traits d'une manière plus ou moins marquée selon une localisation en entrée de vallées ou en haut de vallées.

Pour le moment ce « nouveau regard » a été présenté aux intercommunalités, qui ont confirmé ou infirmé certaines propositions.

Les forces identifiées sont autant de points d'appui et corroborent les actions et politiques portées par le PETR :

- Un potentiel touristique insuffisamment exploité.
- Une capacité à capter hors Thur Doller des revenus (revenus pendulaires) qui, utilisés sur le territoire soutiennent une économie résidentielle qui représente près des 2/3 des emplois. Souvent reléguée au second plan, cette économie résidentielle mérite une attention nouvelle. Le territoire a su s'équiper de zones d'activités nombreuses, réhabiliter des friches et soutenir la création d'entreprises à travers des pépinières d'entreprises et une PFIL, dans une logique de reconquête industrielle. Cependant, cela s'est peut-être fait aux dépens de cette économie résidentielle. « L'aide au pôle » expérimentée et mise en œuvre avec les artisans du territoire, a montré qu'une action en faveur de la qualité de l'air et des énergies renouvelables, génère un effet multiplicateur (x10) : 170 k€ investis par la collectivité génère 1700 k€ de chiffre d'affaires non délocalisable. Autant de pistes qui sont à explorer et développer.
- Un « effet local positif » c'est-à-dire une dynamique interne au territoire, qui permet de mieux absorber les chocs économiques. Ce dernier point est essentiel et mérite une analyse approfondie pour à la fois en comprendre les ressorts et développer les leviers nécessaires.

Renforcer le dynamisme et la compétitivité des entreprises locales passe par une logique d'animation, mise en réseau et coopération du tissu d'entreprises locales. Des démarches embryonnaires portées dans le cadre de « l'industrie du futur » comme de celle de l'EIT (Ecologie Industrielle Territoriale) méritent d'être développées voire déployées dans le cadre d'une collaboration interterritoriale.

Les faiblesses repérées, notamment liées au modèle « pendulaire » appellent une vigilance, tant sur le plan de l'emploi que de la qualité de vie :

- Une forte dépendance de la dynamique économique hors Thur Doller et notamment au bassin mulhousien.
- Un impact énergétique important (lié notamment à la mobilité), ce qui est corroboré par les analyses d'émission de GES et de consommation d'énergie. Porteuse de risque cette dépendance fait peser un risque d'accroissement de la précarité et fragilité énergétique.

Une part plus faible des « revenus publics », c'est à dire versés par les administrations publiques, en Thur Doller qu'en moyenne. Ce constat semble illustrer la désertification « des services publics » sur le territoire et notamment des services de santé. Maintenir les infrastructures de santé sur le territoire apparaît comme impératif social pour garantir l'accès aux soins, mais aussi pour conforter l'économie résidentielle.

Construire un projet concerté

La construction du projet de territoire du PETR Thur Doller s'inscrit dans une nécessaire démarche participative et de concertation. Concertation avec les trois intercommunalités qui le composent, mais également avec les bourgs centre. Concertation avec le Conseil de développement qui accompagne le Pays depuis sa création. Le Conseil de développement est amené à jouer un rôle particulier au côté de l'exécutif du PETR, notamment pour animer et renforcer la concertation citoyenne.

Les thématiques traitées par le PETR dépassent les limites administratives des collectivités territoriales, à l'instar de la démarche PCAET, de la mobilité ou de la santé. Certaines sont également en lien avec les territoires voisins, à l'exemple des problématiques de mobilité domicile-travail, d'autres seront pertinentes à l'échelle d'un territoire plus vaste, à l'instar de l'Ecologie Industrielle Territoriale ou de l'animation de réseaux d'entreprises. Dans ce cadre, la coopération interterritoriale mérite d'être explorée.

Le Schéma de Cohérence Territoriale devra être évalué et révisé en deuxième partie de mandat. Le SCoT a vocation à dessiner la trame du projet de territoire à long terme. Cette démarche d'évaluation et d'analyse se fera dans un cadre nécessaire et institutionnel de concertation élargie. Une telle démarche représente un coût important pour le PETR, mais constitue un investissement à long terme précieux pour adapter le territoire aux enjeux du 21^{ème} siècle.

La dynamique du Pays Thur Doller a été portée par une volonté politique affirmée. Cependant, nombreux sont les concitoyens et élus qui connaissent encore mal ou pas le Pays, son rôle, son action. Ainsi, il peut être perçu comme une strate supplémentaire dans « le mille-feuilles » administratif ou comme une instance « stratosphérique », éloignée des préoccupations opérationnelles des collectivités.

Cependant, l'action du PETR s'affirme dans de nombreux domaines qui intéressent la vie quotidienne de nos concitoyens comme les questionnent sur un avenir parfois perçu comme incertain. En témoignent les sujets relatifs à la santé, au défi de la transition écologique, à la qualité de l'alimentation, aux déplacements domicile-travail et son corollaire le coût des énergies.

Le projet de territoire du Pays Thur Doller va s'écrire à la croisée des enjeux repérés et des acteurs associés pour :

- Construire un territoire à haute qualité de vie ;
- Mettre en œuvre la sobriété énergétique : réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, développer des énergies renouvelables ;
- S'adapter au changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Développer des mobilités douces et alternatives ;
- Rénover des bâtiments publics et privés ;
- Accroître l'autonomie alimentaire ;
- Développer les actions de prévention de la santé ;
- Maintenir et renforcer le potentiel productif (industriel et artisanal) et renforcer la qualification de la main d'œuvre ;
- Promouvoir la citoyenneté et la démocratie participative, avec le Conseil de développement, pour construire des solutions et actions partagées ;
- Aménager durablement le territoire en recherchant une forte cohérence entre biodiversité, préservation des zones humides et limitation de la consommation foncière, densité, habitat pour tous, espace de vie public ;
- Conforter le développement rural.

2. La stratégie de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Attractivité économique

Maintenir le foncier économique en débouché de Vallée (Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut)

La Communauté de Communes est gestionnaire de 6 Zones d'Activités Economiques :

- ZAE de Burnhaupt-le-Bas
- ZAE de Burnhaupt-le-Haut
- ZI de la Doller
- ZAE de Soppe-le-Bas
- ZAE Portes de Masevaux
- ZAE Domaine de l'Abbaye à Masevaux.

Ces zones concentrent :

- Surface dédiée aux activités économiques : 120 ha
- 106 entreprises
- 1 900 emplois
- Environ 1 milliard de chiffre d'affaires
- Domaines d'activités : mécanique industrielle, transports, services, restauration, commerce, etc.

Elles ont notamment permis de lutter contre la « fuite » des entreprises vers la plaine et la région mulhousienne en conservant les emplois sur le territoire.

L'enjeu est désormais de conserver et de renforcer cette dynamique économique par des actions engagées et volontaires :

- **Maîtrise du foncier : aménagement des espaces restants sur les ZAE existantes**
- **Développement du foncier : création d'une nouvelle zone d'activités de 30 ha**
- **Attractivité des ZAE :**
 - **Rénovation des voiries et amélioration des circulations**
 - **Renforcement électrique des ZAE**
 - **Développement de la desserte par fibre**
- **Vie du territoire : accompagnement des initiatives de coopération d'entreprises.**

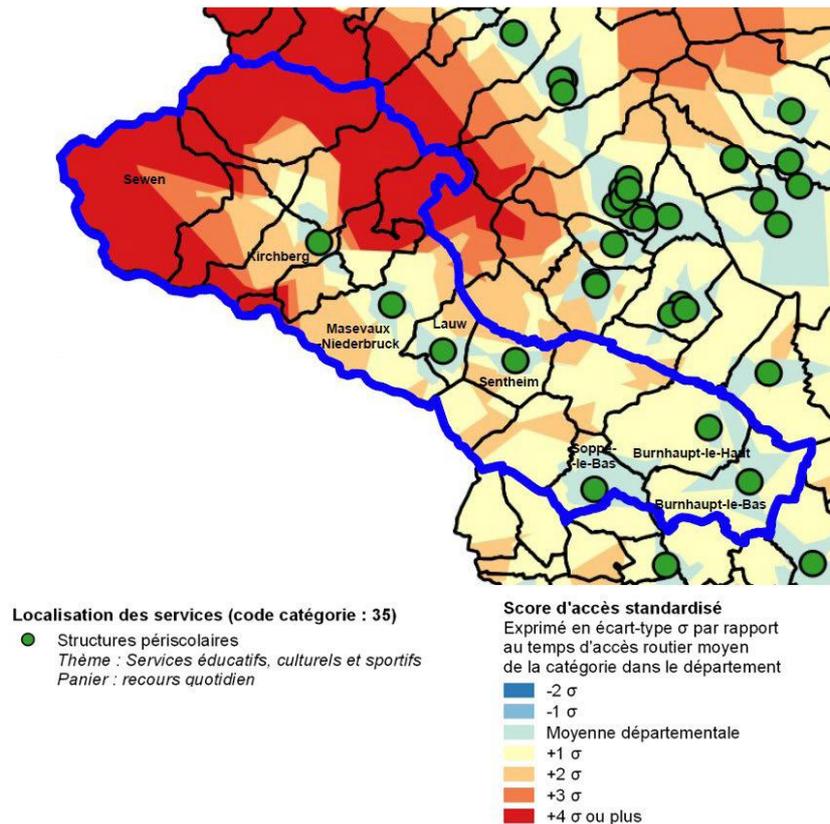
Qualité de vie et services aux habitants

Conforter le service enfance-jeunesse

La fourniture d'un service enfance et jeunesse identique en tout point du territoire est l'un des axes fondateurs de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. A ce titre, des pôles stratégiques ont été identifiés afin de répartir au mieux ces services :

- Kirchberg : ALSH
- Masevaux-Niederbruck : ALSH + Multi-Accueil
- Lauw : ALSH
- Sentheim : ALSH + Multi-Accueil
- Soppe-le-Bas : ALSH
- Burnhaupt-le-Haut : ALSH + Multi-Accueil
- Burnhaupt-le-Bas : ALSH (en cours).

Au total, ce sont 7 ALSH et 3 Multi-Accueils qui accueillent plus de 1500 enfants quotidiennement soit la moitié des enfants du territoire. Un seul opérateur gère ces infrastructures pour une simplification des usages.



L'enjeu est de conforter le service et pérenniser les acteurs :

- La Communauté de Communes a lancé la construction d'un ALSH à Burnhaupt-le-Bas, pour un budget prévisionnel de 2,5 M€. (Ouverture prévue en 2023).
- L'ALSH de Masevaux-Niederbruck doit être entièrement repensé dans une autre infrastructure, l'actuelle n'étant pas adaptée aux besoins. De nombreuses hypothèses sont à l'étude, de la réhabilitation à la reconstruction en passant par une relocalisation en partenariat avec la CeA.
- Redéfinir les modalités de partenariat entre les opérateurs et la Communauté de Communes.

Maintenir et développer les infrastructures sportives et de loisirs

Les infrastructures sportives sont une préoccupation ancienne de l'intercommunalité puisque la construction de la Cité Scolaire de Masevaux a été accompagnée dès le départ d'une salle multisport réalisée par le SIVOM de la Doller et agrandie en 1997 et 2005. La Communauté de Communes a repris dès 2002 la Piscine Intercommunale de Masevaux et a construit un second complexe sportif en 2010 à Burnhaupt-le-Haut, adossé au nouveau collège.

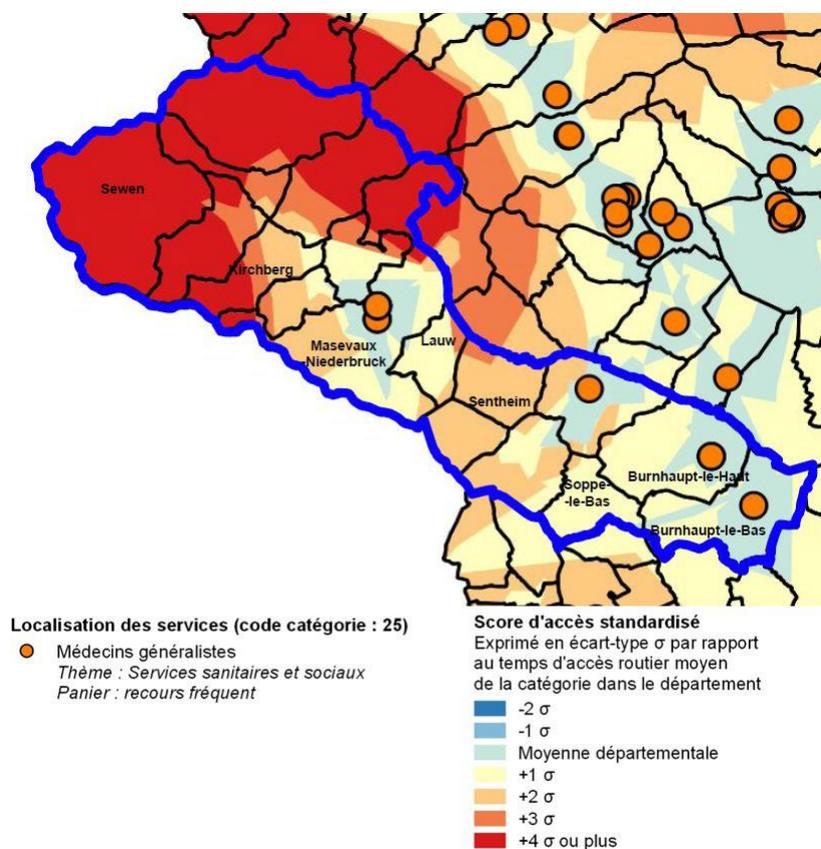
Ces infrastructures accueillent, outre les collégiens, plus de 40 associations sportives locales tout au long de l'année.

L'enjeu est de rénover la Piscine Intercommunale, qui date de 1974, en améliorant notamment :

- L'accessibilité
- La performance énergétique
- La convivialité
- Budget estimé : 2 M€.

Définir une stratégie de santé en luttant contre l'effet de désert médical

Le territoire de la Communauté de Communes connaît une fragilité de son tissu médical en raison de l'éloignement des centres urbains qui concentrent ces services. La question du renouvellement des praticiens est également un enjeu d'avenir, 75 % des médecins généralistes du territoire ayant plus de 60 ans.

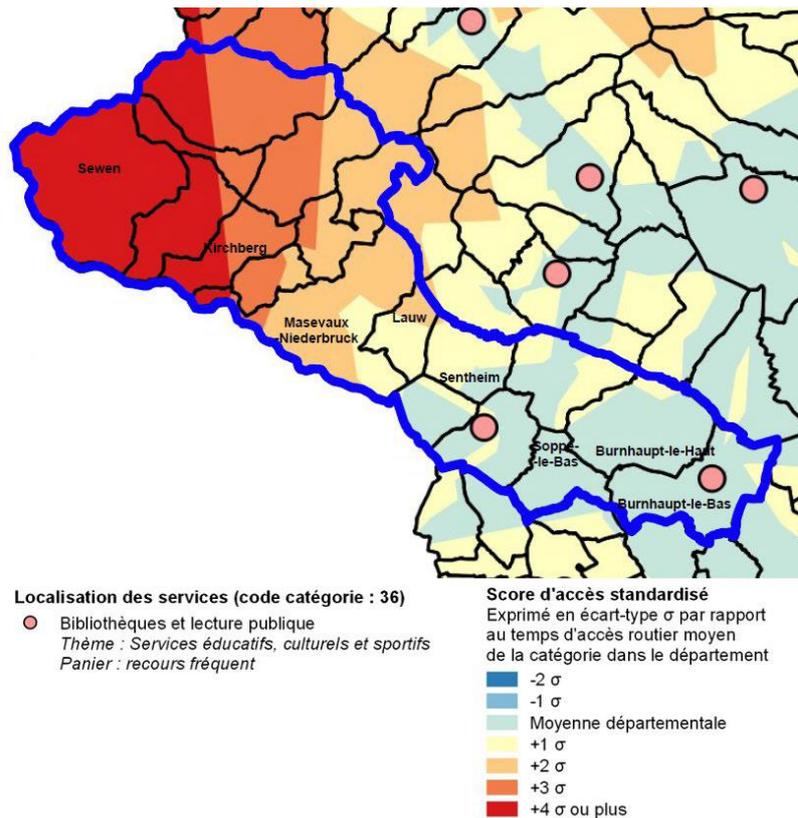


L'enjeu est d'établir une stratégie de santé :

- Favoriser l'accueil de nouveaux médecins
- Accompagner les initiatives privées
- Accompagner les installations des professions médicales en général (kiné, dentiste, pharmacien...)
- Favoriser l'émergence de la télémédecine.

Favoriser le bien-vivre ensemble par la culture

Le territoire communautaire est riche d'associations et d'acteurs culturels mais souffre d'un manque de coordination entre ces acteurs ainsi que d'infrastructures dédiées à la culture. L'éloignement des centres urbains constitue un frein au développement culturel qui doit devenir endogène.



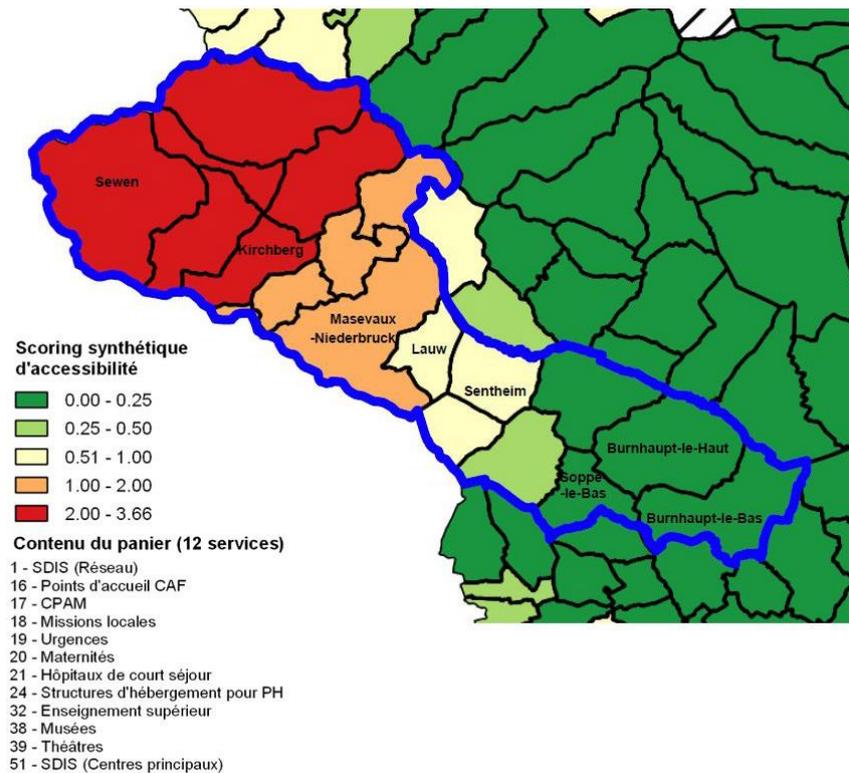
Enjeux : créer et gérer un Pôle Culturel de la Vallée de la Doller et du Soultzbach :

- Définir une ambition pour l'avenir, non plus autour d'une médiathèque, terme réducteur, mais bien d'un espace culturel qui pourrait notamment rassembler :
 - Médiathèque
 - Ecole de Musique Intercommunale
 - Salle d'expo ou de concert
 - Salles d'expression artistique (danse, dessin, théâtre...)
- Structurer l'offre culturelle en accompagnement des associations locales par la réorganisation du Centre Socio-Culturel de Masevaux.

Développement et cadre de vie

Lutter contre l'effet pendulaire en favorisant l'activité locale

L'activité pendulaire peut être perçue comme une fragilité pour le territoire mais elle a également permis de surmonter les crises économiques du passé. La Communauté de Communes doit rester attractive pour les activités économiques, sur un modèle à repenser, sobre en déplacements et en consommation foncière.



L'enjeu est de positionner le territoire comme un espace de développement respectueux de son environnement :

- **Masevaux-Niederbruck : pôle de services et d'activités**
- **Développer les circuits courts**
- **Renforcer l'offre commerciale et artisanale**
- **La fibre en facteur d'attractivité des résidents-entrepreneurs**
- **Le Tourisme en activité de complément.**

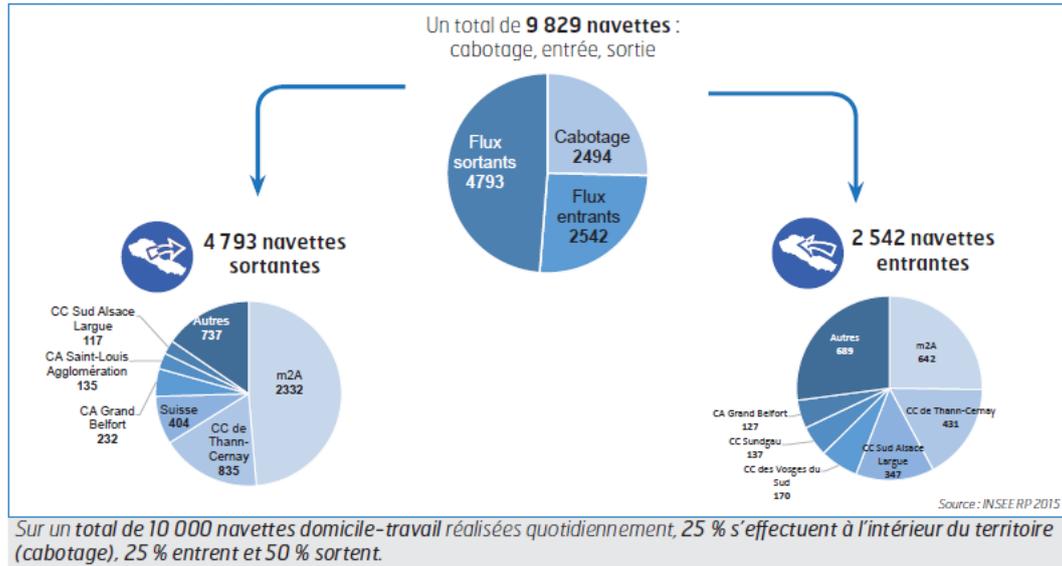
La mobilité en facteur de développement

Titulaire de la compétence depuis le 1er juillet 2021, la Communauté de Communes souhaite faire de la mobilité le fer de lance de son développement, dans une optique d'engagement dans un plan climat volontaire.

L'enjeu est de faire des mobilités actives un moteur de développement local et solidaire :

- **Accompagner et développer les mobilités actives (infrastructures cyclables et aide à la pratique)**
- **Trouver des alternatives à la voiture sur les déplacements pendulaires**
- **Créer des modes de transports vers les pôles de services intra-vallée.**

Navettes domicile-travail



Environnement et cadre de vie

Le territoire communautaire est dominé par une faible artificialisation des sols :

- Terrains artificialisés : 6,90 %
- Terrains agricoles : 26,30 %
- Terrains forestiers : 66,6 % ;

Cette spécificité locale impose un modèle de développement respectueux de cet environnement préservé, tout en s'appuyant sur sa qualité.

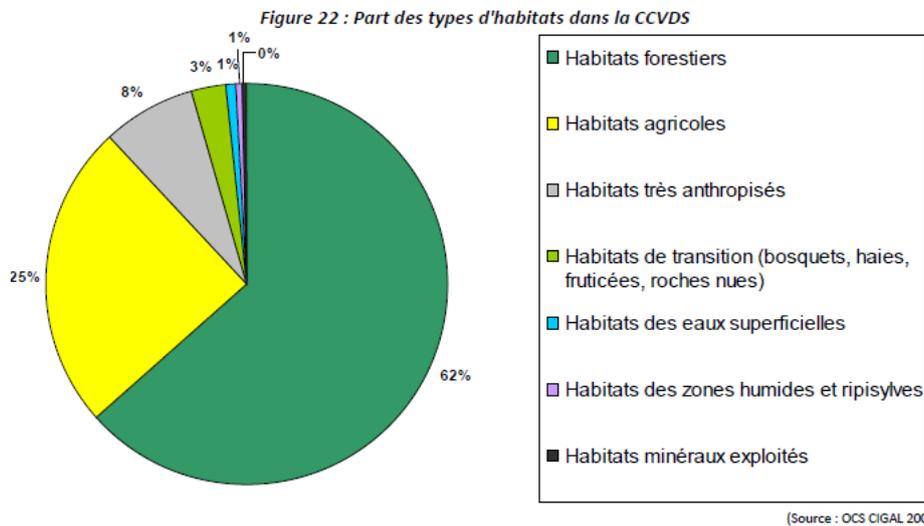


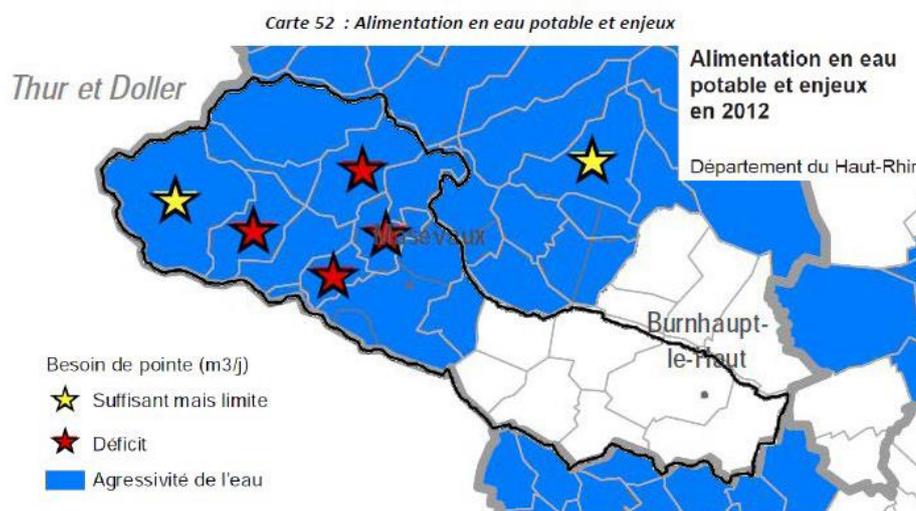
Tableau 20 : Superficie des types d'habitats dans la CCVDS

Milieux	Superficie (Ha) en 2008
Forêts de feuillus	4 353,00
Forêts de résineux	3 026,04
Forêts mixtes	2 701,08
Coupes à blanc et jeunes plantations	40,39
Prairies	1 811,91
Pelouses et pâturages de montagne	146,81
Landes	364,60
Vergers traditionnels	84,42
Vergers intensifs	5,11
Vignes	1,65
Cultures annuelles	1 534,78
Cultures spécialisées, maraîchage...	30,50
Espaces imperméabilisés (bâti, routes, zones d'activité...)	1 169,66
Equipements sportifs et de loisirs	42,38
Fourrés, fruticées et ligneux	394,80
Bosquets et haies	52,41
Roches nues	1,01
Cours d'eau principaux	35,02
Plans d'eau	81,35
Ripisylves	67,86
Tourbières et marais	26,84
Chantiers, remblais et zone d'exploitations de carrières	40,28
Friches minières (anciennes carrières)	2,24
TOTAL	16 014 ha

(Source : cartographie CIGAL, 2008).

L'enjeu est de s'appuyer sur la qualité environnementale pour faire émerger un développement qualitatif :

- Protection des espaces dans le cadre du PLUi
- Filière bois et sauvegarde de la forêt
- Une agriculture de montagne et raisonnée
- Loisirs de nature
- Protection de la ressource en eau et assainissement.



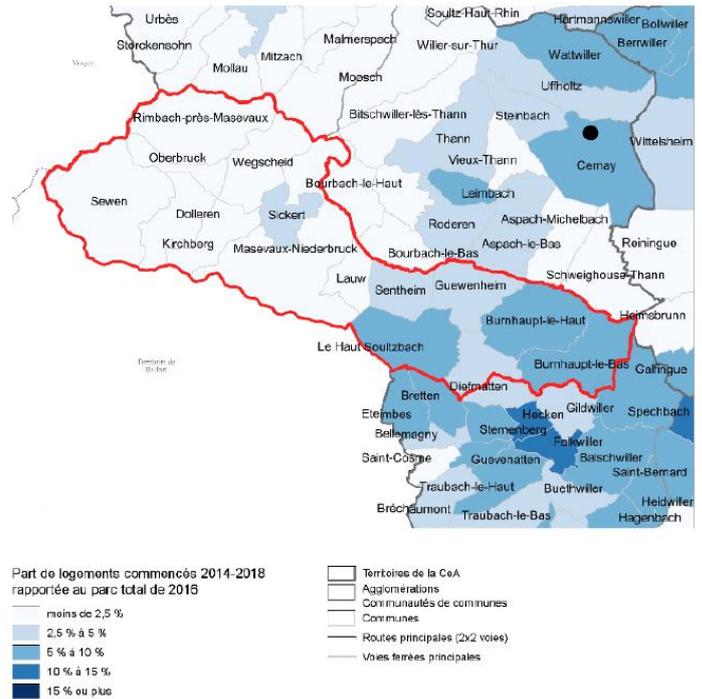
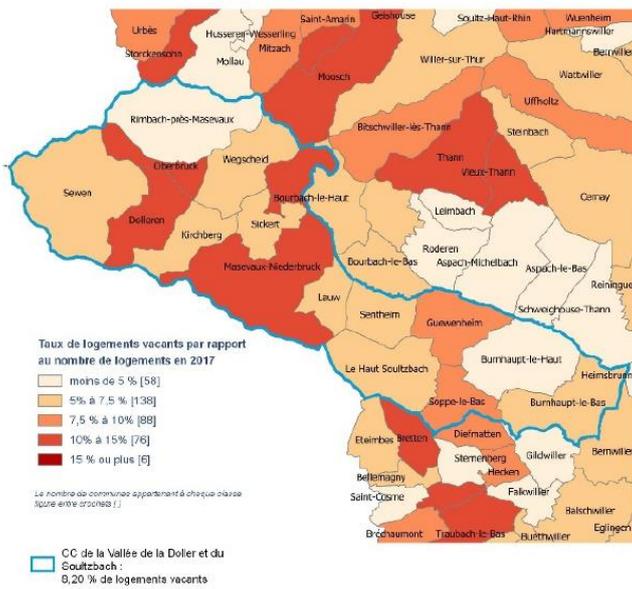
Logement

L'attractivité du territoire passe par la sécurisation du parcours résidentiel des habitants. Vallée de propriétaires (78 %), la Communauté de Communes doit diversifier son offre, notamment en locatif, de manière à permettre aux habitants les plus jeunes de s'y installer.

L'enjeu est de valoriser la rénovation du parc locatif :

- Masevaux : pôle de concentration locative
- Résorber les logements vacants
- Encourager la rénovation énergétique
- Renforcer le parc locatif.

Logements vacants par commune en 2017



- Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Voir tableaux des projets en annexes 1 et 2

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

➡ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

 Les contacts techniques du PTRTE

Territoire	Région Grand Est	État	Communauté européenne d'Alsace
<p>PERNOT Delphine DGS Communauté de communes Vallée de la Doller et du Soultzbach T : 03 89 38 81 75 / 06 03 10 34 13</p> <p>m.hergott@cc-thann-cernayn.fr</p> <p>LEVEQUE Sonia Directrice PETR Pays Thur Doller T : 03 89 35 70 79 / 07 50 01 21 23 direction@pays-thur-doller.fr</p>	<p>OULEVEY Pascal Chef du service Développement territorial - Suppléant du Directeur / Maison de la Région de Mulhouse T : 03 89 36 90 25 / 06 81 83 58 41 pascal.oulevey@grandest.fr</p> <p>PICARD-LEMONNE Anne Chargée de mission contractualisation / Direction de la Cohésion des Territoires T : 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr</p>	<p>FIGENWALD Marie-Anne Secrétaire générale Sous-préfecture de Thann-Guebwiller T : 03 89 29 22 25 / 06 32 28 13 14 marie-anne.fiegenwald@haut-rhin.gouv.fr</p> <p>BOUGEROL Thomas Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique Direction départementale des Territoires T : 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr</p> <p>Emma HENRICH Adjointe au Chef de Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui au Territoire Préfecture du Haut-Rhin T : 03 89 29 21 95 / 06 85 36 21 37 emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr</p>	<p>BROGLIN Jérémy Délégué de la Direction générale / Délégation territoriale Sud Alsace T : 03 89 73 24 40 / 06 62 54 77 90 jeremy.broglin@alsace.eu</p>

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

État : Préfet du Haut-Rhin ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région de Mulhouse ou son représentant

Collectivité européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent

EPCI : Président/DGS/DGA de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ou son représentant

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

 **Signataires du Pacte :**

État

Louis LAUGIER
Préfet du Haut-Rhin

Région Grand Est

Jean ROTTNER
Président

**Communauté européenne
d'Alsace**

Frédéric BIERRY
Président

**Communauté de communes
Vallée de la Doller et du Soultzbach**

Christophe BELTZUNG
Président

PETR Pays Thur Doller

Guy STAEDLIN
Président

Annexes

- [Annexe 1 : Tableau des projets structurants](#)
- [Annexe 2 : Tableau des projets des Communes](#)
- [Annexe 3 : PLU/Enjeux environnementaux pour bilan écologique](#)